



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCROY, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 12

Etaient présents :

Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine
Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCROY Olivier

Absentes excusées :

FIEVET Béatrice, THIEFFRY Martine

Absents :

DELBURGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : **2024-18**

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024

Monsieur le Maire propose de verser aux associations une subvention qui leur permettra de prendre en charge une partie de leurs frais de fonctionnement et/ou le financement de leurs actions.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024.

Les subventions proposées sont les suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
APE Ecole Pasteur	550
APE Ecole du Sacré Cœur	550
Association Camphin Eynsford	400
Association Camphinoise	1 200
Camphin Tennis Club	700
Cat Nat Wannehain	200
Ch'tis du Pévèle	700
Cysoing Sainghin Bouvines Basket - CSBB	400
Etoile Club Camphin – ECC	1 000
La Bonne Graine	250
Plantons Notre Oxygène	500
Smiley au Féminin	150
Union Nationale des Combattants	400

Les élus désignés ci-après n'ont pas pris part aux votes des délibérations et des subventions, uniquement pour les associations dont ils sont membres :

- DELEVOYE Didier (La Bonne Graine)
- MASSELOT Catherine (Camphin Tennis Club)
- PAUL Christine (Plantons Notre Oxygène)

Après examen des propositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations telles que récapitulées dans le tableau ci-dessus ;
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 12 avril 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

